



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
PROMULGATION DU RÈGLEMENT No 803-3

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Sylvain Boulianne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la susdite municipalité,

1. QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 18 juin 2021 le règlement numéro 803-3 modifiant les règlements 803 et ses amendements concernant les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances, de la délégation du pouvoir de dépenser, du contrôle et des suivis budgétaires ainsi que de la politique d'achat.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Avis de motion :	21 mai 2021
Dépôt du projet de règlement:	21 mai 2021
Adoption du règlement:	18 juin 2021
Avis de promulgation :	22 juin 2021

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
ce 22^e jour de juin 2021

Sylvain Boulianne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim